

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Nos références : 1601 086 & 1610 212

11 mai 2017

**OBJET :** Vos demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* concernant la radicalisation.

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de vos demandes, reçues respectivement les 5 janvier et 13 octobre 2016, visant à obtenir divers documents concernant la radicalisation depuis 2015, soit :

1. *Toute statistique concernant la radicalisation/ départ pour rejoindre des groupes radicaux à l'étranger :*

La Sûreté du Québec ne peut donner suite à cet aspect de votre demande, car nous ne compilons pas des statistiques relatives à la radicalisation et plus précisément sur le départ de jeunes pour rejoindre les groupes radicaux à l'étranger (article 1 de la *Loi sur l'accès*). Nous vous suggérons de vous adresser à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) afin de vérifier si elle détient de telles statistiques.

2. *Tout document détenu par la Sûreté traitant du phénomène de la radicalisation :*

Quant à cet autre aspect de votre demande, nous vous transmettons des documents relatifs au cheminement des signalements lors de menaces terroristes ou extrémistes. Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains autres documents spécifiques aux procédures policières en vertu des articles 28, 28.1 et 29 de la *Loi sur l'accès*. En effet, une telle divulgation serait susceptible d'avoir des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Émilie Roy

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Le 27 juillet 2016

## Services de police municipaux

Madame, Monsieur,

La présente a pour objectif de vous renseigner sur les modalités et dispositions relatives aux signalements de nature terroriste ou extrémiste.

Suite aux attentats terroristes survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Ottawa à l'automne 2014, la Structure de gestion policière contre le terrorisme (SGPCT) a créé en 2015 le Centre de coordination provincial de la menace (CCPM) afin d'optimiser la coordination des signalements au Québec. L'ensemble des services de police municipaux du Québec a alors reçu une directive voulant qu'ils acheminent tous signalements de nature terroriste ou extrémiste directement au CCPM.

Dans un souci d'efficacité et d'efficience, le modèle de cheminement des signalements a évolué afin de mettre à profit l'expertise et les ressources de la Division des enquêtes sur la menace extrémiste (DEME) de la Sûreté du Québec. Ainsi, **les services policiers qui offrent des services de niveaux 1 à 4 doivent dorénavant effectuer leurs signalements de nature terroriste ou extrémiste directement à la DEME plutôt qu'au CCPM.**

Dès la réception d'un signalement, la DEME communiquera l'information au CCPM, procèdera à une évaluation préliminaire et assurera le traitement approprié du dossier. Il est à noter qu'en dehors des heures régulières de travail, les signalements de nature urgente doivent transiger par le Centre de suivi opérationnel (CSO) qui assurera l'assistance immédiate et le transfert de l'information vers la DEME.

Nous vous invitons à consulter le logigramme, joint à la présente, qui illustre le modèle de cheminement des signalements.

Nous comptons sur votre collaboration pour transmettre l'information au sein de votre organisation et vous assurer que le modèle de cheminement des signalements soit respecté.

Pour effectuer un signalement :

Division des enquêtes sur la menace extrémiste (DEME), Sûreté du Québec  
514 597-8111

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Commandement stratégique  
Structure de gestion policière contre le terrorisme



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Deraimond', is written over a horizontal line.

Didier Deraimond O.C.M., M.A.P.  
Directeur adjoint SPVM  
Directeur des opérations



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Morency', is written over a horizontal line.

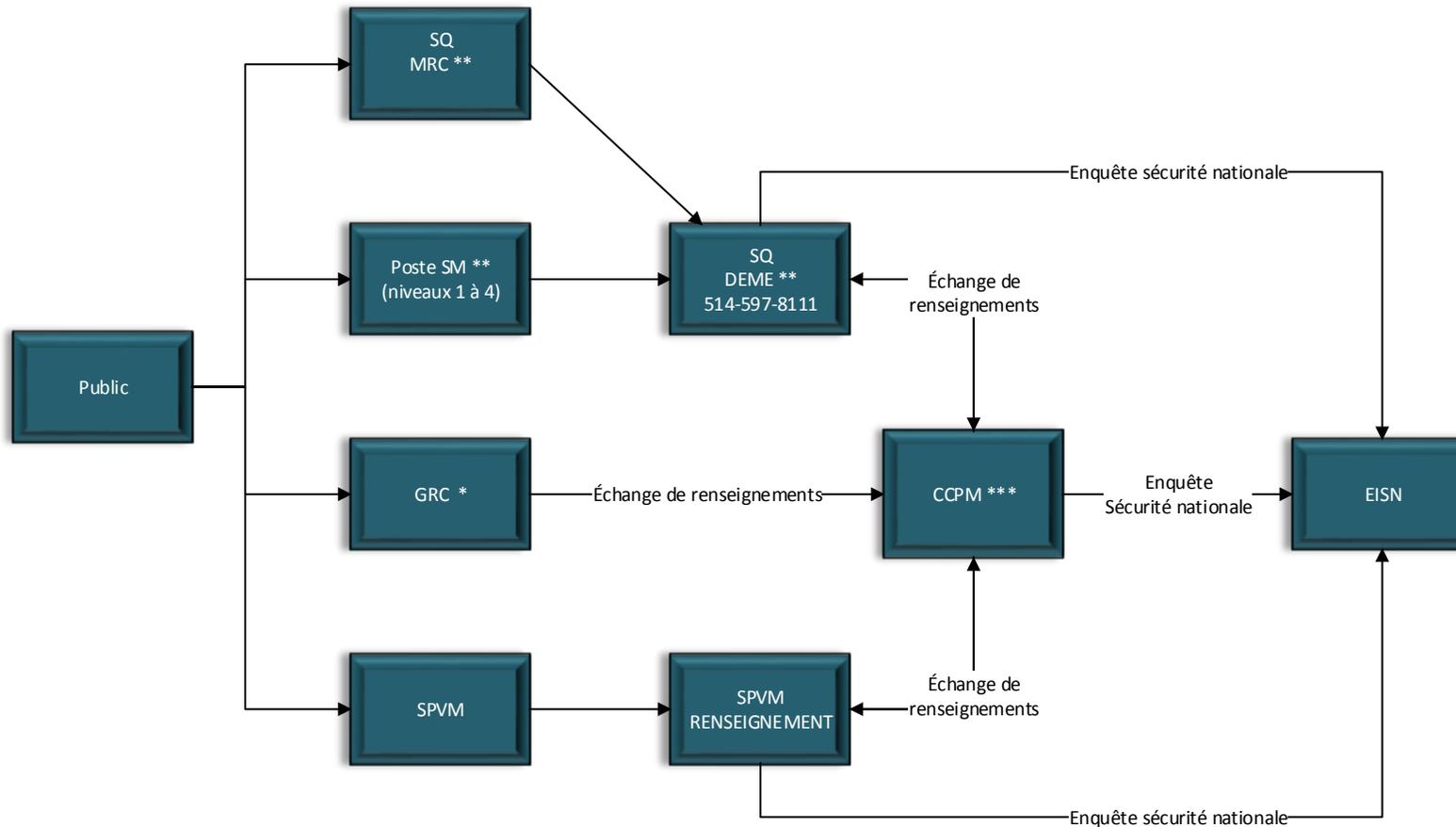
Yves Morency, directeur général adjoint  
Grande fonction des enquêtes criminelles  
Sûreté du Québec



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Courchesne', is written over a horizontal line.

Gaétan Courchesne, surintendant principal  
Officier responsable des enquêtes criminelles  
GRC, Division C

## CHEMINEMENT DES SIGNALEMENTS DE NATURE TERRORISTE



### Légende:

**CCPM:** Centre de coordination provincial de la menace  
**DEME:** division des enquêtes sur la menace extrémiste  
**EISN:** Équipe intégrée sur la sécurité nationale

\* Advenant qu'un appel du public soit logé à la GRC et qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité nationale majeur, la GRC transfère directement le signalement à l'EISN et avise rapidement le CCPM ainsi que la DEME (SQ) et le RENSEIGNEMENT (SPVM).

\*\* En dehors des heures d'ouverture les signalements urgents doivent être portés à l'attention du Centre de suivi opérationnel (CSO) de la Sûreté pour une assistance immédiate.

\*\*\* Advenant un signalement direct au CCPM, ce dernier doit aviser immédiatement le service de police ayant la juridiction appropriée

**De :** ..D00 Ser Communications institutionnelles et du protocole

**Envoyé :** 12 septembre 2016 15:29

**À :** #Officiers\_SQ <

>; #Cadres\_SQ

< >

**Objet :** Cheminement des signalements - Menace terroriste ou extrémiste

## Cheminement des signalements - Menace terroriste ou extrémiste

La radicalisation menant à la violence constitue actuellement une préoccupation gouvernementale de première importance. La concertation des forces policières et la collaboration des intervenants, à tous les niveaux, sont essentielles afin de la détecter promptement, la prévenir et la contrer efficacement.

La lutte contre la radicalisation, la menace extrémiste et le terrorisme débute par la prévention et la détection, lesquelles peuvent être effectuées par l'ensemble des policiers et premiers répondants de notre organisation lors de leurs interventions quotidiennes. **Lorsque des comportements ou situations à risque sont détectés, il est essentiel d'aviser la Division des enquêtes sur la menace extrémiste (DEME).** Étant spécialisée dans ce domaine, la DEME sera en mesure d'évaluer les éléments observés et d'assurer un suivi optimal. De plus, ses membres sont en lien avec les différents partenaires concernés, notamment la GRC, le SPVM, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, etc.

Pour effectuer un signalement, nous vous invitons à communiquer directement avec la DEME. En dehors des heures d'ouverture, votre appel sera dirigé vers le Centre de suivi opérationnel (CSO) si une assistance immédiate est requise.

Afin d'accomplir sa mission au regard de la gestion des événements terroristes à l'échelle provinciale et dans l'objectif de mettre à profit l'expertise de la DEME, la *Structure de gestion policière contre le terrorisme* (SGPCT) a revu le modèle de cheminement des signalements de nature terroriste ou extrémiste. Sous la signature des membres du *Commandement stratégique* de la SGPCT, nous avons fait parvenir un communiqué à l'ensemble des sûretés municipales offrant des services de niveau 1 à 4 dans le but de les informer du cheminement préconisé afin que les signalements soient portés à l'attention de la DEME.

*La collaboration de tous est essentielle afin de prévenir la menace terroriste ou extrémiste, l'enquêter et y répondre adéquatement.*

**Pour effectuer un signalement :**

Division des enquêtes sur la menace extrémiste (DEME)

**514 597-8111**

Yves Morency, directeur général adjoint  
Grande fonction des enquêtes criminelles